J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand No 236 2 août 1973 Dixième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

Abonnement

pour une année: 33 francs jusqu'à fin 1973: 16 francs

Administration, rédaction:

1002 Lausanne, case 1047 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10

(bureau ouvert l'après-midi) CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner Jean-Daniel Delley

Jean-Claude Favez

Jean-Pierre Ghelfi

De l'ubiquité des hommes politiques

A Genève, la querelle des incompatibilités a éclaté à nouveau, favorisée par le climat préélectoral. C'est tout d'abord un projet de loi socialiste qui vise à interdire toute fonction rémunérée aux membres de l'exécutif de la ville. Puis des amendements démocrates-chrétiens à ce projet : on voudrait limiter le cumul des mandats politiques de ces mêmes membres de l'exécutif, qui sont en même temps députés au parlement cantonal et même parlementaires fédéraux. Survient alors un troisième larron radical qui préconise l'incompatibilité partielle de la fonction de conseiller d'Etat avec celle de député à Berne.

Nous passerons sur les crocs-en-jambe réciproques que cachent ces propositions apparemment désintéressées. Nous ne discuterons pas non plus de l'incompatibilité entre fonction publique et fonction privée rémunérée, incompatibilité que la droite genevoise refuse systématiquement depuis plusieurs années. Elle va de soi. Au-delà des escarmouches partisanes, on touche à des pratiques solidement ancrées dans la tradition.

A l'origine de l'Etat fédéral, la classe politique suisse est fortement enracinée dans les cantons: près d'un tiers des conseillers nationaux élus en 1848 sont conseillers d'Etat ou membres d'un exécutif communal. Cet état de fait a certainement contribué à l'intégration des entités cantonales dans l'Etat central nouvellement créé, en empêchant une centralisation trop poussée et trop hâtive. Mais, déjà dans les années 70, les cantons édictent des lois restrictives à l'égard du cumul des fonctions. A cette époque, on peut lire dans un journal argovien, à propos d'Augustin Keller, conseiller d'Etat et conseiller national: « Keller doit rester chez nous et faire la loi sur les écoles ». Actuellement, la proportion des dirigeants cantonaux au Conseil national s'est stabilisée à 12 %.

Depuis 1848, le rôle des pouvoirs publics a con-

sidérablement augmenté. Au plan fédéral comme dans les cantons. Le temps est révolu où la fonction de député à Berne ou de conseiller d'Etat était l'apanage des citoyens aisés qui pouvaient se permettre de faire de la politique un à-côté de leurs activités professionnelles. La question de la professionnalisation du parlement fédéral est sur le tapis, même si le Conseil des Etats vient de refuser hypocritement d'étudier le problème.

Les cantons ont bien compris cette réalité, qui, pour la plupart, ont fait de la fonction gouvernementale une charge à plein temps.

Une réduction draconienne des cumuls s'impose. Au moment où l'on parle d'un prolongement des sessions fédérales, que penser d'un gouvernement cantonal dont le tiers ou parfois la moitié des membres sont à Berne trois mois par an? Sans parler des séances des commissions.

On objecte souvent que, par le biais des cumuls, les cantons sont mieux à même de défendre leurs intérêts. Mais tel n'est pas le rôle du Conseil national. Et si le Conseil des Etats est plus le lieu du conservatisme et de la défense d'intérêts très privés, que celui de la représentation des cantons, qu'on le transforme! A l'image de la chambre des Länder en Allemagne, par exemple.

On constate avec raison la difficulté croissante des élus à maîtriser les problèmes auxquels ils sont confrontés: argument supplémentaire pour que le municipal d'une grande ville ou le conseiller d'Etat s'occupe en priorité des tâches pour lesquelles il a été élu. Et qu'il ne se disperse pas aux quatre coins de l'horizon politique.

Tant pis pour les partis politiques qui perdront leurs « locomotives électorales ». Leurs débats internes en seront peut-être améliorés: les « cumulards » pèsent souvent d'un poids fort peu démocratique dans les décisions prises par les assemblées de partis.

L'élève, ce consommateur en herbe

- « Un consommateur est une personne physique ou morale à laquelle des biens sont vendus ou des services fournis pour son usage privé.
- » Il incombe à l'Etat d'assurer aux consommateurs une protection juridique complète et une aide active.
- » L'Etat devra s'assurer tout particulièrement que protection et assistance soient activement accordées à toutes les classes de la société, en particulier aux catégories économiquement et socialement défavorisées ».

De ces définitions essentielles, il découle naturellement, au chapitre du « droit des consommateurs à l'éducation », deux règles principales :

- « 1. Une formation en matière de consommation sera assurée aux écoliers afin de leur permettre d'agir en consommateurs avisés pendant toute leur vie.
- » 2. Des moyens éducatifs devront également être mis à la disposition des adultes dans le domaine de la consommation ».

Ces deux dernières propositions n'étant, en définitive, que les premières retombées du droit absolu des consommateurs à l'information (qui doit être suffisante « pour permettre de faire un choix rationnel entre produits et services concurrents »).

Un défrichage utile

Voilà quelques phrases qui, confrontées au slalom quotidien de la ménagère suisse entre les marques et les prix, a l'air de provenir d'un traité de science-fiction sociologique. Curieusement il n'en est rien, même si le chemin est encore long jusqu'à l'insertion de telles notions dans notre appareil juridique: ces lignes sont tirées de la Charte de protection du consommateur adoptée sous forme de résolution le 17 mai dernier par l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Cet organisme poursuit là, comme dans d'autres domaines, une œuvre de défrichage fort utile et

qui a déjà le mérite de stimuler l'imagination des spécialistes aux prises avec les bouleversements sociaux de cette fin de siècle.

Fort bien, dira-t-on, les délégués européens siégeant à Strasbourg accumulent de beaux principes pour la postérité sans grand danger pour la minorité conservatrice au pouvoir, ni grand intérêt pour l'aménagement de notre environnement immédiat!

Un programme pratique

Au chapitre de la « consommation », le Conseil de l'Europe a fait un pas supplémentaire, précisément en ce qui concerne la formation du consommateur. Celle-ci se ferait à l'école et le programme publié il y a deux ans « précise les principaux sujets de l'éducation du consommateur et esquisse les moyens de les développer dans les programmes scolaires; il traite aussi de la formation des enseignants, des manuels spéciaux, et de

nouvelles méthodes actives d'enseignement capables d'apporter aux élèves un contact direct avec les réalités économiques et sociales (visites de magasins, de banques, achats de produits et d'appareils pour les étudier etc.) ».

Sans ouvrir le débat sur l'opportunité de charger encore et toujours l'école des tâches nouvelles (les rédacteurs du projet se sont du reste demandé s'il convenait, pour l'éducation du consommateur, de créer une discipline distincte ou d'adapter les matières existantes et ont conclu que la création d'une matière spéciale surchargerait les élèves sans garantie d'efficacité supplémentaire) nous publions ci-dessous la définition des objectifs tels que les discerne le Conseil de l'Europe : le travail mené à Strasbourg ouvre des portes dont il faut absolument souligner l'importance. L'extrait ci-dessous, et sa portée, en donne, sans plus de commentaires, une bonne démonstration.

Après avoir posé que l'évolution des conditions économiques, sociales et techniques, par son caractère irréversible et la complexité croissante des problèmes touchés, « met en danger, si aucune contrepartie éducative n'existe, la liberté de choix

Vendre l'école

Signe des temps, les parents allemands se ruent sur des magazines spécialisés dont l'objectif avoué est d'« aider parents et élèves à s'accommoder de l'école telle qu'elle est de nos jours ».

Les grandes maisons d'édition de RFA se lancent aujourd'hui à corps perdu dans l'exploitation commerciale de ce désarroi récemment mis à jour par des sondages: l'école est devenue, tant au niveau de l'institution et de ses structures qu'à celui des matières enseignées, un casse-tête pour les parents. Et sous le couvert d'un journalisme dit de service, ce sont des pages et des pages de recettes, de tuyaux, pour doper les élèves avant des examens, contourner le système scolaire ou améliorer le rendement des enfants. En point de

mire, la réussite sociale et professionnelle des chérubins aux prises avec leurs professeurs.

Un exemple : le succès foudroyant de la nouvelle publication « Schule » qui, en quatre numéros, a déjà crevé le plafond des 300 000 exemplaires. A titre d'illustration, trois points d'accrochage de la revue (vue par « Die Zeit ») :

- Les devoirs: les spécialistes sont d'accord pour affirmer que les devoirs faits à la maison n'ont que peu de valeur, sous leur forme actuelle; et pourtant, dans chaque numéro, « Schule » comprend plusieurs pages bourrées de conseils pour les parents qui veulent aider leurs rejetons à faire ces devoirs, sans parler des considérations sur le temps que les élèves doivent passer à « bûcher » ;
- Les classes surpeuplées : cela fait des années qu'il s'agit de l'une des plaies du système scolaire en RFA, et « Schule » le souligne dans l'un de ses

du consommateur et tend ainsi à réduire l'efficacité de la concurrence », les auteurs du rapport poursuivent dans un point 2 :

« Il est difficile de séparer information et éducation du consommateur, autrement dit, il est malaisé d'informer de façon adéquate le consommateur adulte s'il n'a pas reçu, à l'école, un minimum de formation utilisable dans le domaine de la consommation. Aussi l'élève doit-il être amené le plus tôt possible, par le développement de son sens critique, à acquérir un comportement réfléchi à l'égard de l'environnement économique et social.

- » 3. La formation de base du consommateur doit être dispensée à l'ensemble de la population. Elle doit donc se faire dans le cadre de l'enseignement, de manière aussi générale que possible.
- » 4. Les jeunes d'âge scolaire sont non seulement des consommateurs futurs, mais de plus en plus, des consommateurs effectifs, disposant d'un pouvoir d'achat important.
- » De plus, ils exercent une influence non négligeable sur les décisions d'achat de leurs parents.

- » La publicité s'adressant souvent aux jeunes pour ces raisons, il convient de former leur sens critique en les initiant aux réalités du marché.
- » 5. Quoique ce ne soit pas uniquement un problème de consommateur, une grande importance doit être accordée aux richesses naturelles dont l'homme a toujours été prodigue et qui ne sont pas inépuisables.
- » 6. Le consommateur, destinataire de l'ensemble du processus économique, doit être à même d'agir, d'une façon active, pour une adaptation plus étroite de l'économie à sa finalité réelle qui est la satisfaction des besoins de l'homme.
- » Comme tout le monde est consommateur, il ne peut être contesté que les intérêts des consommateurs représentent dans la société une part importante de l'intérêt général que les pouvoirs constitués ont pour mission de sauvegarder.
- » Pour permettre au consommateur de jouer pleinement son rôle, et en particulier pour qu'il puisse être consulté et participer efficacement aux prises de décision qui le concernent, il est indispensable de lui fournir une éducation appropriée. »

meilleurs articles; mais un peu plus loin, on repasse aux conseils: « Les parents doivent essayer de compenser les dommages les plus graves dus aux classes surpeuplées »;

— La sélection : elle est particulièrement injuste vers la fin des années de l'enseignement primaire, et le rédacteur en chef s'indigne à juste titre en parlant de ce « triage inhumain ». Mais, là aussi, un conseil : « Mais nous voulons vous aider à vous en sortir de la manière la plus avantageuse possible ».

Foin de la politique et restons pratiques! L'enseignement vu par le petit bout de la lunette.

« Schule » n'est d'ailleurs pas, et de loin, le seul journal de son espèce. Et d'autres chiffres de vente montrent à l'envi que le « marché de l'enseignement et de l'éducation est loin d'être saturé » :

- Le nombre d'exemplaires vendus de « Spielen und Lernen » (« Jouer et apprendre »), un magazine destiné aux parents d'enfants en âge préscolaire, a passé en un an de 90 000 à 135 000;
- Le magazine pédagogique gauchisant « Betrifft: Erziehung » («Concerne: l'enseignement»), vendu quatre marks, a vu le nombre de ses abonnés augmenter régulièrement au cours des derniers mois. Exemplaires vendus: 36 000 par mois; « Sesamstrasse », le magazine destiné à compléter l'émission de télévision du même nom (prix: 1,80 mark), a doublé son tirage en l'espace de quatre numéros (450 000 au lieu de 220 000); « Eltern », le mensuel pour parents, est vendu à 840 000 exemplaires; on estime le nombre de ses lecteurs à 4,7 millions.

Du Brésil au Portugal

La campagne contre l'invitation du Portugal au Comptoir suisse bat son plein.

A ceux qui ne comprendraient pas le peu de retentissement, dans les sphères officielles, des interventions multiples contre la présence à Lausane des responsables des massacres au Mozambique, nous offrons volontiers quelques sujets de méditation pour le mois d'août.

Décor : l'assemblée générale 1972 de la Chambre de commerce suisse-brésilienne.

Atmosphère : la Suisse, avec un total de plus de 190 millions de dollars est actuellement au cinquième rang des investisseurs au Brésil.

Après le discours de l'ambassadeur du Brésil en Suisse, le président de la Chambre, François Lugeon, prend la parole

— et commente l'origine du « miracle brésilien » : « Tout d'abord, depuis la révolution de 1964 (accomplie avec patriotisme et sans rancœur), le Brésil, qui était au bord de la catastrophe, grâce à son gouvernement ferme, militaire et discipliné, reprit confiance »...

— et situe le contexte social du « miracle brésilien » : « Une adaptation des salaires, une diminution de l'écart des gains et richesses entre les diverses classes, la bourgeoisie des Etats-Unis et de l'Europe n'a pas été obtenue en un jour et l'on voit également à quel danger les Etats-Unis sont arrivés par l'exigence abusive de leur main-d'œuvre et syndicats transformant ce pays riche bientôt en un exemple déficitaire dangereux. L'effort du Brésil est rempli de courage, toutefois on ne peut pas croître à un tel rythme sans risques, sans sacrifices, sans discipline »...

— et conclut: « Je souhaite vivement que la presse de notre pays puisse réaliser l'évolution de ce continent sans penser uniquement à diverses mesures exceptionnellement prises contre des révolutionnaires, des contestataires, qui transforment souvent le ciel et la terre en un champ de bataille ou un repaire de corsaires »...

Mais, direz-vous, le Portugal n'est pas le Brésil!

Bis repetita...

Pendant la Seconde guerre mondiale, le Dr Elmar Michel, fonctionnaire au ministère de l'Economie du Reich, a occupé au Majestic une place en vue. D'abord celle de directeur de la section économique dans l'administration civile de l'occupant en France. Puis, en 1942, de chef de cet état-major civil, de collaborateur direct du « Militärbefehlshaber in Frankreich », la plus haute autorité d'occupation sur place. A ce titre, les Français ont eu le plaisir de le retrouver dans le film « Le chagrin et la Pitié », où il apportait son témoignage sur ces temps cruels.

Les spectateurs ont pu également apprécier la reconversion qu'a réussie le Dr Elmar Michel après la défaite du III^e Reich, en devenant directeur du groupe Salamander, l'une des puissances dans le monde de la chaussure. A-t-il mis sa parfaite connaissance de la France à

profit dans les nouvelles fonctions qu'il occupait à l'époque où le film fut tourné? C'est ce que pourraient se demander les ouvriers de la chaussure mis à pied à Romans, il y a quelques semaines, par suite du rachat de leur usine par Salamander, et de la rationalisation décrétée par les dirigeants du groupe.

« Nous disons donc, écrit Clausewitz, que la guerre n'appartient pas au domaine des arts et des sciences, mais à celui de l'existence sociale. Elle est un conflit de grands intérêts réglé par le sang, et c'est seulement en cela qu'elle diffère des autres conflits. Il vaudrait mieux la comparer plutôt qu'à un art quelconque, au commerce, qui est aussi un conflit d'intérêts et d'activités humaines ; et elle ressemble encore plus à la politique, qui peut être considérée à son tour, du moins en partie, comme une sorte de commerce sur une grande échelle... »

Quelle union pour la gauche?

Depuis quelques années, à l'occasion des élections, des contacts sont établis en Suisse romande entre socialistes et communistes. Lors des dernières élections municipales genevoises, les partis de gauche ont présenté des candidats communs à l'exécutif. En 1971 l'apparentement avec les socialistes a permis au Parti du travail de conquérir un troisième siège genevois au Conseil national. Lors des mêmes élections le candidat unique de la gauche a manqué de peu le deuxième siège vaudois au Conseil des Etats.

1973 est à nouveau une année électorale pour les cantons romands. Neuchâtel vient de renouveler son parlement et son gouvernement. Cet automne ce sera le tour de Vaud et de Genève. A nouveau remue-ménage à gauche : présentera-t-on un front commun ?

C'est aussi l'occasion pour la presse bourgeoise de mettre en garde les socialistes contre la tentation du « front populaire ». Et de rappeler les récentes élections françaises, l'échec du programme commun; et d'avertir les socialistes, gentils démocrates pour l'occasion, du danger qu'ils courent en flirtant avec l'extrême-gauche. Touchant intérêt. Ecartons tout de suite les comparaisons avec la France qui ne prouvent qu'une ignorance crasse de la réalité politique suisse. Ou, ce qui est plus certain, une volonté délibérée d'encourager la confusion des esprits.

L'enjeu de l'apparentement

L'apparentement est une pratique reconnue par les lois électorales. Les partis bourgeois n'ont pas manqué d'en faire un large usage. Que signifiet-il? Lors d'un scrutin selon le système proportionnel, la totalité des sièges n'est pas attribuée aux partis lors de la première répartition. L'apparentement entre deux ou plusieurs partis permet à ceux-ci de mettre en commun leurs suffrages

restants et de s'attribuer le siège non réparti. L'enjeu est en général assez mince. Sauf lorsqu'on peut s'attendre raisonnablement à un changement de majorité. Ainsi pour le législatif lausannois et peut-être le Grand Conseil genevois.

L'apparentement et les candidats communs ne sont pourtant pas les seuls modes d'action commune pour la gauche. Lors des dernières élections communales genevoises, socialistes et communistes avaient publié un catalogue de réalisations souhaitables : crèches, espaces verts, etc. On peut douter de la crédibilité d'une telle énumération, élaborée en hâte à la veille d'un scrutin.

En vue des élections cantonales genevoises de cet automne les mêmes partis ont élaboré une déclaration commune en onze points qui traite entre

Centrales nucléaires: quand la démocratie devient un obstacle

L'installation de centrales nucléaires en Suisse révèle d'étranges procédés. Le 8 juillet les habitants d'Inwil, petite commune proche de Lucerne, décidaient par 292 voix contre 280, de transformer 39 hectares du territoire communal en zone industrielle. Par cette décision, ils donnaient le feu vert à la construction d'une ou deux — le nombre n'est pas encore fixé — centrales nucléaires. Décision irrévocable, puisque aucune autorité ne pourra plus refuser aux Forces motrices de la Suisse centrale les autorisations nécessaires si le projet respecte les lois et règlements en vigueur. Rien que de très normal dira-t-on, puisque le peuple a démocratiquement choisi.

Il est intéressant de regarder d'un peu plus près les conditions concrètes de ce choix.

En date du 28 juin les citoyens d'Inwil reçoivent un message du Conseil communal les informant que la votation aura lieu le 8 juillet,

autres de l'aménagement du canton, de la maîtrise du sol urbain, de la santé publique, de la politique du logement. On reste, là encore, dans l'énumération plus ou moins abstraite et hétéroclite des programmes électoraux, avec même une pointe d'irréalisme lorsque les deux partis se proposent d'élaborer « une politique de développement économique et social à même d'assurer la sécurité de l'emploi et le maintien du pouvoir d'achat » : le pouvoir cantonal n'est pas en mesure de maîtriser ce secteur.

Rompre la grisaille

On pourrait imaginer pour la gauche une autre manière de procéder qui romprait délibérément

avec la grisaille habituelle des généralités préélectorales: l'élaboration d'un programme commun qui décrive concrètement quel type de canton ou de commune la gauche entend promouvoir au cas où elle obtiendrait la majorité. En précisant le coût de ces réalisations et les modifications légales qui seraient nécessaires. En montrant clairement aussi les limites imposées par les compétences communales ou cantonales. C'est un travail de longue haleine, car un programme concret et chiffré doit faire l'objet d'un large débat au sein de la gauche; mais aussi entre la gauche et les nombreux groupes informels qui se sont constitués dans les quartiers et les communes. C'est un travail de création et de synthèse qui exclut la précipitation d'un quelconque comité électoral.

C'est également une entreprise de longue haleine parce qu'un tel programme doit être « popularisé » par des débats, des expositions, des films, dans les quartiers et les entreprises. Actuellement la plupart des tendances politiques sont d'accord sur les grandes options : aménagement, transports, lutte contre la pollution. Un modèle socialiste pour le canton ou la commune doit dépasser ce cadre des généralités et expliquer clairement comment les propositions qu'il contient sont réalisables. Les autres partis seront alors obligés de se définir par rapport à ce modèle. Les élections pourraient devenir autre chose qu'un rite quadriennal puisqu'un véritable choix politique serait offert aux citoyens.

J.-D. Delley

avec ouverture du bureau de vote dès le jeudi 5 juillet. Dans l'enveloppe officielle, ils trouvent également une brochure illustrée de trente pages éditée par les Forces motrices de la Suisse centrale. Les adversaires de la centrale qui, au mois d'avril déjà, avaient demandé à l'autorité communale à quelle date se tiendrait la votation, n'ont plus le temps de préparer une contre-information.

Des impôts tentants

Le message de l'autorité communale spécifie qu'il ne s'agit pas de se décider pour ou contre la construction d'une centrale, mais bien de se prononcer sur la création d'une zone industrielle. Le message précise pourtant que la centrale apportera à la commune trois millions d'impôts nouveaux. Dans leur brochure les Forces motrices affirment que, ultérieurement à la votation, le Conseil communal aura encore l'occasion de défendre les intérêts de la commune. Un message peu clair; des fausses informations.

Contrairement à l'habitude, les journaux lucernois ne reçoivent pas de la commune le matériel nécessaire, qui leur aurait permis d'informer leurs lecteurs. A un journaliste qui néanmoins cherche à obtenir ces informations, le secrétaire communal répond qu'on peut se demander s'il est nécessaire d'alimenter l'agitation de l'extérieur.

A la dernière minute pourtant une assemblée contradictoire est organisée par les opposants; plus de la moitié des citoyens y participent. Plusieurs personnes disent entendre pour la première fois les arguments des opposants. Les habitants d'Inwil apprennent à cette occasion que le Crédit suisse et Electro-Watt, qui contrôlent les Forces motrices, veulent construire non pas une mais deux centrales sur le territoire de la commune. Le représentant d'Electro-Watt admet que son entreprise ne s'est pas encore décidée pour deux usines de 900 à 1200 mégawatts ou une ou deux centrales de plus forte puissance.

Ce procédé de démocratie à la sauvette avait déjà été utilisé à Kaiseraugst, dans le canton d'Argovie. Les citoyens avaient accepté la création d'une zone industrielle. Puis, lorsque le projet de centrale nucléaire s'était concrétisé, une nouvelle votation, consultative celle-là, avait permis de dégager une très forte majorité d'opposants.

Mais il était trop tard. Le Tribunal administratif argovien a cassé le refus de construire exprimé par la commune. L'affaire est maintenant dans les mains du Tribunal fédéral.

A Genève, en revanche, la controverse au sujet de l'usine nucléaire de Verbois est ouverte depuis plusieurs mois. Le terrain convoité devra être déclassé, ce qui est de la compétence du Grand Conseil; l'opposition référendaire pourra donc s'exprimer. Mais il faut reconnaître que sans l'action tenace de l'Institut de la vie et du comité contre Verbois nucléaire, l'opinion publique n'aurait pas eu à disposition toutes les pièces du dossier. Ni le gouvernement, qui attend d'être interpellé pour s'exprimer, ni les partis, qui se sont mis à l'étude de la question, n'ont pris l'initiative d'informer les citoyens. Une fois de plus on constate que l'opinion des citoyens se forme en dehors des partis, ces partis qui pourtant se prévalent de ce rôle qu'ils ne remplissent plus pour revendiquer la manne fédérale.

NEUCHATEL

Avortement, deuxième épisode

Janvier 1971. Descente de police, perquisitions et prises de dossiers chez plusieurs gynécologues pratiquant dans deux cliniques privées de La Chaux-de-Fonds. C'est le départ de l'initiative fédérale pour la décriminalisation de l'avortement.

Depuis cette date, c'était le calme plat. L'instruction se poursuivait normalement, laissaiton entendre. Il fallait prendre le temps nécessaire pour réunir ce qui devait l'être. Mais tellement de temps, cependant, qu'au début de cet été, même dans les « milieux autorisés », on admettait que si jugement il y avait, rien de spectaculaire n'en sortirait.

Personne n'imaginait qu'en pleine période de vacances horlogères, Conseil d'Etat, police, médecin cantonal, ministère public, juge d'instruction « remettraient ça » en intervenant dans la clinique des Bluets et en arrêtant, « à titre préventif pour les besoins de l'instruction », le directeur de la clinique et l'un des gynécologues admis à y pratiquer.

Quatre jours plus tard, l'acte d'accusation était dressé par un arrêté du Département de l'intérieur décidant la fermeture de la clinique des Bluets. Cet arrêté, dans ses considérants, évoque « des interventions illégales » et des tarifs « manifestement exagérés » (usure). Quelques jours encore, et un communiqué du juge d'instruction annonçait que la justice serait saisie du dossier cet automne.

Deux journaux face à face

Commentant cette nouvelle intervention policière, les deux quotidiens du canton adoptaient une attitude diamétralement opposée. Alors que le rédacteur en chef de « L'Impartial » parlait de « notre hypocrisie individuelle et collective » et ajoutait que ce procès serait notre procès, le directeur-adjoint de « La Feuille d'Avis de Neuchâtel » titrait « Une action de salut public » montrant « combien il est urgent de mettre un terme aux avortements-

boucherie préconisés par une minorité d'extrémistes et de démagogues ».

En pleine période de vacances

Il est certain que la période choisie pour intervenir était extrêmement propice... Les vacances horlogères se traduisent en effet par une désertion de la population chaux-de-fonnière, ce qui réduit sensiblement les risques de réaction. Pas suffisamment toutefois, puisque après l'appel d'un seul citoyen près de trois mille personnes ont fait part à ce dernier de leur soutien et que cinq à sept cents sont venues manifester devant les murs de la prison pour réclamer la libération du directeur et du médecin incarcérés.

La correspondance reçue par « L'Impartial » témoigne de l'évidente sensibilisation de l'opinion publique à ces problèmes.

L'idée que « c'est quand même plus chouette de vivre quand on est désiré » fait son chemin dans tous les milieux. Il faudra réussir à populariser un tel postulat ; il constitue, dans son esprit, la seule réponse acceptable aux tenants d'une législation rétrograde et répressive en matière d'avortement.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES On cherche un délégué

« Die Weltwoche » (29) s'intéresse au choix du successeur de M. Hugo Allemann, délégué aux questions conjoncturelles. Trois noms sont cités, MM. Willy Linder, chef de la rubrique économique de la « Neue Zürcher Zeitung », François Schaller et Francesco Kneschaurek. Seul le dernier entrerait encore en considération, car M. Linder ne convenait pas à des milieux influents, et le professeur Schaller ne savait pas suffisamment l'allemand. En revanche, l'obstacle à la nomination professeur Kneschaurek résiderait dans ses prétentions financières, supérieures au salaire que

reçoit un conseiller fédéral et bien entendu beaucoup plus élevées que le traitement des plus grands commis. Paul Klügi, qui signe la colonne, est très précis dans ses affirmations.

Dans le numéro 30, le professeur Kneschaurek réagit — mais la controverse ne fait que commencer outre-Sarine — en protestant contre le chiffre indiqué par Paul Klügi, et précise qu'il faut en retrancher le 60 % pour approcher la réalité. Au surplus, il précise qu'on lui a proposé la fonction de délégué et qu'il ne l'a pas recherchée.

— Dans la même édition, « Die Weltwoche » se penche sur la situation de l'Union suisse des éditeurs de journaux après la démission de trois éditeurs bernois éditant quatre quotidiens : « Der Bund », le « Berner Tagblatt », le « Bieler Tagblatt » et le « Journal du Jura ». Comme un certain nombre de journaux à fort tirage ne font pas partie de cette union, la situation est sérieuse. Il semble que les débats qui vont avoir lieu sur la création de statuts pour les rédactions pourraient provoquer encore d'autres remous.

— Le même journal présente le projet commun d'article constitutionnel des caisses maladies et des médecins. On y apprend que Heinrich Buchbinder, « Du révolutionnaire à l'échelle mondiale au spécialiste politique des questions de santé », a contribué à l'aboutissement de cette solution de dernière heure pour régler le statut de l'assurance maladie. La conclusion de notre confrère : « Il ne reste qu'à attendre le sort que le parlement réservera à ce projet ».

De la Thurgovie au Jura

— Josef Rickenbach commente, dans le « Thurgauer AZ » (165), la lettre envoyée au Grand Conseil thurgovien par treize députés jurassiens qui demandent un appui pour le peuple jurassien et une intervention à Berne pour résoudre le problème jurassien par la création d'un nouveau canton. Il semble qu'il y aura une réponse, mais on ne sait pas encore qui en sera le rédacteur. La conclusion du journal de gauche de Suisse orientale : « Les députés jurassiens ont droit à une réponse, même s'il s'agit de motiver l'incapacité de notre parlement de se prononcer sur le fond du problème... Comme il s'agit de répondre au nom du Grand Conseil, on devrait connaître

aussi bien le rédacteur de la réponse que la réponse elle-même ».

— Un correspondant de la « Neue Zürcher Zeitung » a participé à une séance et suivi une distribution de tracts du mouvement maoïste « Humanité-rouge » à Vannes, en Bretagne, le fief du ministre de l'Intérieur Marcellin. Le reportage de 130 lignes a paru dans l'édition du 22 juillet. Les titres et sous-titres: Dans la clandestinité (Untergrund) française - Sous le signe de Mao - Fief du ministre de l'Intérieur - Attention à la police - Mobiliser les locataires. Un passage: « Pendant les quatre heures où nous avons suivi la distribution de tracts, nous n'avons pas vu un agent de police, mais les « révolutionnaires » prétendaient avoir découvert divers « espions ».

Quelles vacances pour un collaborateur du journal zurichois!

— L'article qui ouvre le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung » est consacré signe des temps : la pause estivale ne semble pas avoir de prise sur la verve des collaborateurs du grand quotidien bâlois — aux travailleurs étrangers. Dans le même numéro, le deuxième volet d'une étude sur le tourisme de masse, un texte sur le mariage des Suissesses avec des étrangers, entre autres. A noter dans le numéro du weekend du « Tages Anzeiger », un sommaire également particulièrement riche, avec trois travaux dignes d'intérêt, dont l'un consacré à l'art « interdit » à Moscou.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les livres d'école au feu... les professeurs au milieu

Je disais ma perplexité à voir se retrouver dans un même effort pour « réformer » l'école, tel membre autorisé de l'« establishment » et tel novateur, taxé à tort ou à raison de « gauchisme ». La réformer et courir aussi le risque, semble-t-il, de la détruire (je parle de l'école secondaire) — voir à ce sujet la menace, par l'université, d'imposer aux bacheliers des examens d'entrée, c'està-dire en somme de tenir pour nul le baccalauréat.

Longtemps, j'ai cru à de simples coïncidences, à une pensée un peu confuse d'un côté, à un peu d'utopisme de l'autre; à quelque difficulté, aussi, à prendre en temps voulu les mesures nécessaires. Je crois aujourd'hui, chez quelques-uns, à la volonté délibérée de détruire l'école secondaire — et je ne parle pas des disciples d'Illich.

L'astuce du patriciat romain

C'est en me remémorant ce que nous disait Charles Gilliard, dans son cours d'histoire romaine, que j'en suis venu à cette conclusion. Il nous montrait comment le patriciat romain avait toujours réagi de la même façon devant les revendications de la plèbe: contraint de céder sur quelque privilège, il s'arrangeait pour le vider de tout contenu réel. Il accordait par exemple de droit de participer à tel organe exécutif ou législatif. Seulement, comme par hasard, l'organe en question cessait désormais de jouer un rôle véritable.

Le fond et la forme

Ainsi pour la « démocratisation » de l'enseignement :

Tout se passe comme si quelques-uns tenaient in petto le discours suivant: « Vous voulez que désormais un plus grand nombre d'enfants ait accès à l'enseignement secondaire? Eh bien, vous l'aurez, votre démocratisation. Seulement, l'enseignement dans les collèges perdra tout ou partie de sa valeur... Après quoi, il ne nous restera plus qu'à organiser un enseignement parallèle, réservé à ceux qui pourront payer, et qui seuls se trouve-

ront en mesure de subir avec succès les épreuves d'entrée dans les différentes facultés! ».

Voyez un ou deux articles dans ce sens dans la presse patronale. Voyez aussi l'exemple américain: seul le naïf M. Servan-Schreiber s'imagine que 45 % des jeunes Américains fréquentent vraiment une université — et ne voit pas qu'une partie de ces universités décerne des diplômes dont personne ne tient compte, parce qu'ils sont sans valeur. Reste la petite minorité de ceux qui peuvent entrer à Yale, Princeton, MIT, Columbia et quelques autres.

Prenons-y garde!

Les faux amis

Car ceux d'entre nous qui veulent réformer une école secondaire sclérosée par bien des côtés, ont de leur côté des partenaires aux projets extraordinairements truffés, et en face d'eux non seulement ceux qui veulent détruire l'école parce qu'elle est à leurs yeux l'instrument d'une société que précisément ils se proposent de détruire, mais encore ceux qui s'efforcent par tous les moyens de conserver leurs privilèges de classes et de castes.

J. C.

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD

Douce soirée

Rien de plus beau qu'une sortie nocturne sur la route de la pointe Vénus.

En quittant Papeete, les maisons s'écartent de la route, se cachent derrière les massifs. Sous la lune, l'ombre des cocotiers, des bananiers, des amandiers, des orangers, des flamboyants, des puraux entrelacés tache le sol comme une peau de léopard. La végétation étouffe le goudron. Puis c'est une clairière. La route vire, longe l'océan qu'on devine à des bribes de lumière et de sons. Après quelques kilomètres d'air salé, une masse sombre se dessine : le fameux bar « La Fayette » qui n'ouvre que lorsque ceux de la ville ont fermé.

Dans cette baraque en bois, les faces larges des vahinées, quelques Tahitiennes plus secrètes (femmes mariées sans doute) cherchant partout, ne s'arrêtant nulle part, d'énormes Polynésiens, qui, pour venir, ont tassé leur chair sur de petits vélomoteurs (tels des Arabes sur leurs ânes), tout ce monde des îles voisine avec les « popas » ahuris; c'est-à-dire les Blancs: Français balourds, Anglais et Suédois barbus, Américains avec leurs compagnes parcheminées. Et piqués dans cette pâte, quelques hommes élégants, quelques Chinoises de classe. Au petit jour arrivent encore dans les voitures louées, de jeunes émancipés de Papeete. Brassée de paille qui rallume le feu du « La Fayette ».

Ce jour de fête, j'avais rencontré sur le quai de Papeete quatre femmes exagérément fardées, quatre passagères du M. (ce palace flottant qui fait le tour du monde et rate rarement l'escale de Tahiti), quatre Anglaises à la voix basse. Je ne devais pas oublier leurs visages.

Elles s'étaient engouffrées dans un taxi (avec des minauderies incroyables) quand je compris : ces quatre femmes étaient... des hommes, des travestis, de ces mâles dont le vice est de se poudrer, se perruquer, revêtir jupes et corsages et jouer les cocottes.

Qu'en penseraient les indigènes?

* * *

Le soir, les Tahitiens avaient illuminé leurs maisons. Par les baies vitrées on voyait des arbres chargés d'ampoules électriques, des bois sculptés, des coquillages. Les flaques d'eau qu'aucune lune n'éclairait plus, faisaient des crêpes de deuil sur la route. Pour la première fois, le grondement de l'océan me parut énorme et sinistre. Mais déjà j'approchais du « La Fayette ».

Une boue repoussante entourait le vieil hôtel, creusée, labourée par les roues des voitures et des scooters. Alors un spectacle horrible s'offrit à moi.

Dans la boue je vis quatre corps, quatre cadavres sur un champ de bataille. C'étaient des femmes, les robes souillées, les bas de soie arrachés, les chapeaux à quelques pas. Plus loin, appuyé sur sa voiture, un jeune chauffeur, un œil en sang, gémissait.

Les phares d'une voiture de police qui arrivait en hululant vinrent éclairer les faces des victimes. Quatre gueules cassées par la fureur des indigènes. Les quatre travestis aperçus l'après-midi, qui n'avaient pu s'empêcher de s'exhiber ici.

Je regardais ce mélange de sang et de fard, de bosses et de faux seins, d'ombre au pastel et d'œil au beurre noir, de vice et de misère. Je regardais ces dents cassées, ces pauvres soieries, cette lingerie grotesque baignant dans la boue noire.

Et, dans ce pays de paradis, je crus voir l'enfer.

G.B.

A NOS LECTEURS

Rappel: les bureaux de l'administration-rédaction (Saint-Pierre 1) seront fermés pendant tout le mois d'août,

GENÈVE

Une guerre d'usure

Sous le signe « Egalité - Liberté - Indépendance », ce texte de la Commission révolutionnaire, que nous reprenons exceptionnellement dans les colonnes de « Domaine Public ».

« Un des plus cruels abus du luxe qui nous a longtemps dévorés, était la manie des riches de promener leur inutilité dans de vastes appartements. Cette usurpation de locaux avait porté très haut le prix des logements resserrés où la partie laborieuse du peuple était forcée de s'entasser. Les circonstances ont fait sentir les besoins de l'économie, et l'aristocratie fuyant devant l'égalité, a diminué notre population. Il en résulte que le nombre des appartements vacants, déjà considérable, augmente chaque jour. Cela met en souffrance une grande masse de propriétaires de fonds qui n'en retirent aucun fruit, tandis que, d'un autre côté, le prix exorbitant des anciennes locations ruine la masse des locataires qui sont obligés d'en continuer le paiement.

» Un tel état de choses est également vexatoire pour tous. Il est donc juste et d'un intérêt général, que le prix des locations soit ramené aux termes moyens et équitables qui se baseront naturellement sur la proportion qui existera entre le nombre des appartements à louer et celui des particuliers à loger.

» En conséquence, la Commission arrête que toutes les locations actuellement existantes seront cassées et regardées comme nulles et non avenues à la fin des semestres commencés et courants pour chacune d'elles. »

Signé:

Alex. Bousquet, président Bernier, membre de la commission L.E. Comte, secrétaire.

La guerre des loyers ne date pas d'hier : les présentes recommandations (légèrement adaptées au chapitre de la langue) ont été publiées à Genève, le 12 août 1794, en l'an III de l'Egalité genevoise.